



Communiqué de presse

Fin août 2017, l'Administration des douanes et accises (ADA) a, dans le cadre d'une livraison surveillée, intercepté 77,4 kg de Marihuana en provenance de l'Afrique du Sud par voie aérienne.

La destination renseignée de l'envoi a été le Luxembourg. Le camion, sur lequel l'envoi a été chargé, n'a pas rejoint l'adresse de destination luxembourgeoise mais a changé d'itinéraire.

Après l'interception, il s'est avéré, dans le cadre de l'enquête menée, que la drogue a été supposée continuer sa route avec comme nouvelle destination la Grande-Bretagne. La valeur de vente des stupéfiants, saisis sur ordre du Parquet du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, tourne autour de 650.000.- €. Une enquête a été ouverte.

Il incombe de rappeler que les risques de la consommation de Marihuana ne doivent pas être minimisés alors que durant les dernières années on constate une augmentation du taux en teneur THC de l'herbe de cannabis. Au Luxembourg le commerce, la détention et la consommation de Marihuana sont interdits par la loi.

